

Conseiller pédagogique départemental en EPS

Affaire suivie par :
Ludovic Pereira
Tél : 05 87 01 20 34
Mél : ludovic.pereira@ac-limoges.fr
Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 13 septembre 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire.

Réf. : - note de service du 27 juillet 2022 ;
- Bulletin officiel n° 30 du 28 juillet 2022.

Être en bonne santé est une condition favorable pour bien apprendre. Aussi, l'éducation nationale s'engage-t-elle, avec le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (« 30' APQ »).

Déjà expérimentée depuis septembre 2020 par 7 000 écoles, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche « école promotrice de santé ». **Elle est généralisée pour cette rentrée 2022 à toutes les écoles.**

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), en articulation ou en lien avec les temps d'enseignement. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité grâce à des pratiques ludiques.

L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le padlet réalisé par l'équipe EPS départementale. Il rassemble toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure : [padlet de l'équipe EPS 19](#).

Chaque équipe pourra solliciter les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS pour décliner localement cette mesure afin d'augmenter les temps de pratique de nos élèves.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour promouvoir l'égalité des chances de nos élèves par la santé et au bénéfice de leurs apprentissages.

Signé

Dominique MALROUX